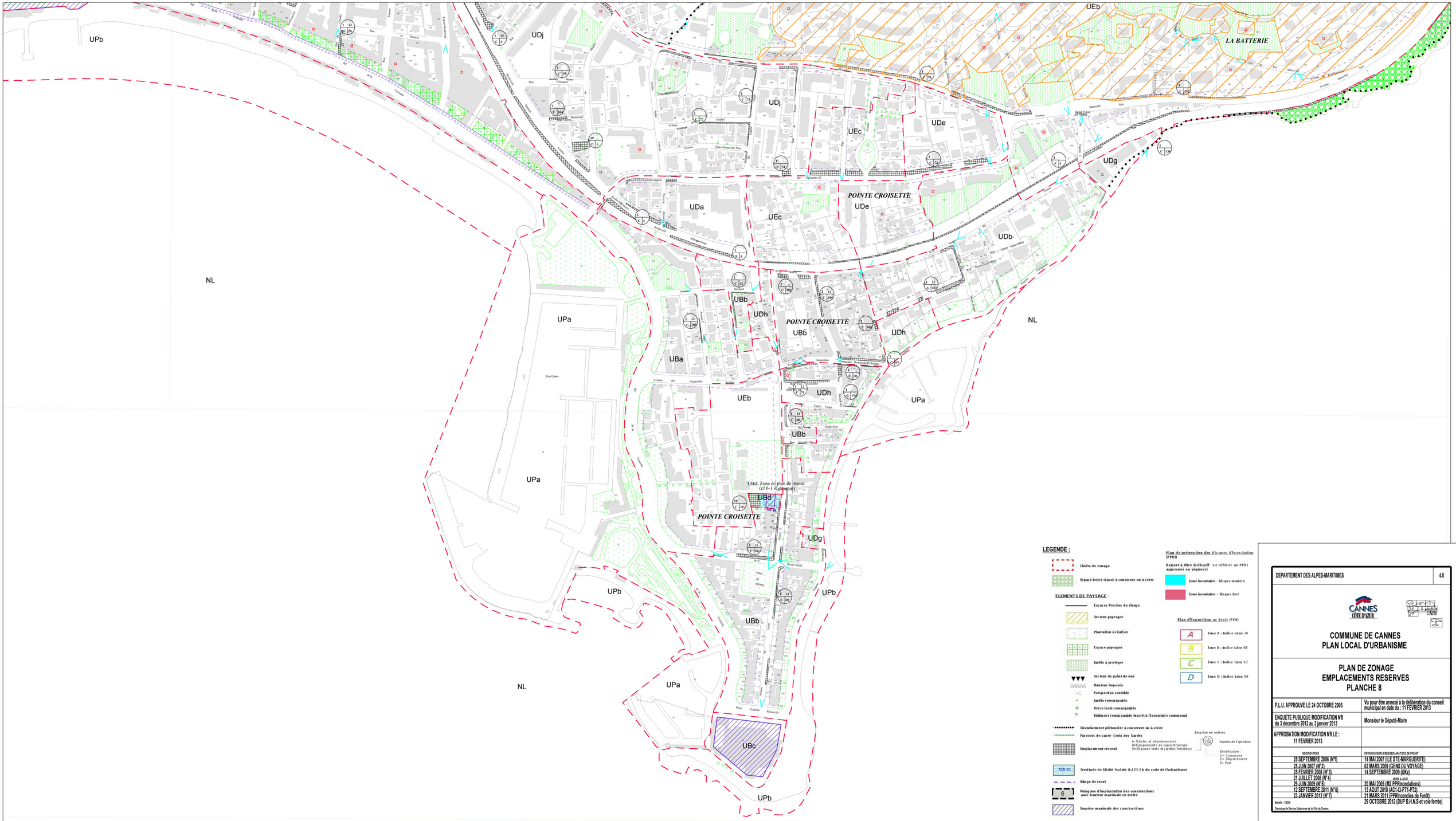

LEGENDE :

- Limite de zonage
- Espace boisé classé à conserver ou à créer

ELEMENTS DE PAYSAGE :

- Espaces Proches du rivage
- Secteur paysager
- Plantation à réaliser
- Espace paysager
- Jardin à protéger
- Secteur de point de vue
- Hauteur imposée
- Perspective sensible
- Jardin remarquable
- Arbre isolé remarquable
- Bâtiment remarquable inscrit à l'inventaire communal
- Cheminement piétonnier à conserver ou à créer
- Parcours de santé- Croix des Gardes
- Emplacement réservé (I= Voiries et cheminements IE=Equipements de superstructure IV=Espaces verts et jardins familiaux)
- MS 01 — Servitude de Mixité Sociale (L.123-2 b du code de l'urbanisme)
- Marge de recul
- 6 — Polygone d'implantation des constructions avec hauteur maximale en mètre
- Emprise maximale des constructions

Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Report à titre indicatif - se référer au PPRI approuvé en vigueur)

- Zone inondable - Risque modéré
- Zone inondable - Risque fort

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- A — Zone A : Indice Lden 70
- B — Zone B : Indice Lden 65
- C — Zone C : Indice Lden 57
- D — Zone D : Indice Lden 50

Emprises en mètres

Numéro de l'opération

Bénéficiaire : C= Commune D= Département E= Etat

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES — 4.8

CANNES CÔTE D'AZUR

COMMUNE DE CANNES
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE
EMPLACEMENTS RESERVES
PLANCHE 8

P.L.U. APPROUVE LE 24 OCTOBRE 2005	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : 11 FEVRIER 2013
ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°8 du 3 décembre 2012 au 3 janvier 2013	Monsieur le Député-Maire
APPROBATION MODIFICATION N°8 LE : 11 FEVRIER 2013	

MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES/DECLARATIONS DE PROJET
25 SEPTEMBRE 2006 (N°1)	14 MAI 2007 (ILE STE-MARGUERITE)
25 JUIN 2007 (N°2)	02 MARS 2009 (GENS DU VOYAGE)
25 FEVRIER 2008 (N°3)	14 SEPTEMBRE 2009 (UAc)
21 JUILLET 2008 (N°4)	MISES A JOUR
29 JUIN 2009 (N°5)	20 MAI 2009 (M2 PPRInondations)
12 SEPTEMBRE 2011 (N°6)	13 AOUT 2010 (AC1-43-PT1-PT2)
23 JANVIER 2012 (N°7)	21 MARS 2011 (PPRIcendies de Forêt)
	29 OCTOBRE 2012 (DUP B.H.N.S et voie ferrée)

Echelle : 1/2000

Dressé par le Service Urbanisme de la Ville de Cannes